Vivre à Oran



Ramdani Mourad

Oran

2O25

Au nord-ouest de l'Algérie, Oran est la deuxième ville du pays. Surnommée la Radieuse, elle est divisée en 12 arrondissements, ou secteurs urbains.Les entreprises implantées à Oran sont ouvertes au recrutement de professionnels étrangers, attirant investisseurs et hommes d'affaires. La ville est ainsi propice à une expatriation, vous permettant de vivre et de travailler en Algérie.

1) Présentation d'Oran

Surnommée « la radieuse » (*el-BÄhia* en arabe), Oran est une ville portuaire située au nord-ouest de l'Algérie, qui embrasse la mer Méditerranée à 430 km d'Alger, la capitale du pays. Fondée en 902 par les Andalous, elle fut aux mains de différentes dynasties arabo-berbères jusqu'à être occupée par les Espagnols en 1509 avant d'être reconquise par le *bey* Mohamed El Kebir en 1792. Elle est le chef-lieu de la *wilaya* portant le même nom, son agglomération abrite en 2018 plus de 1,5 million de personnes.
En 2017, l'Algérie, et donc Oran, a souffert de la chute globale du prix du pétrole. Il faut savoir que le pétrole génère 60 % du revenu total de l'Algérie et qu'il représente aussi environ 90 % de ses exportations. La croissance économique s'en est immédiatement ressentie en passant de 3,3 % en 2016 à 1,5 % en 2017. Les estimations pour 2018 sont de 0,8 % et pour 2019 de 1,4 %. Le taux d'inflation est passé de 4,8 % en 2015 à 6,4 % en 2016 pour cependant redescendre à 5,5 % en 2017, en 2018, on prévoit un chiffre final de 4,4 %. Le taux de chômage est en hausse constante depuis quelques années avec 13,2 % de la population active

en 2018, il était de 11,7 % en 2017, les prédictions pour 2019 sont de 14,4 %.

L'Algérie a aujourd'hui 72 zones industrielles qui couvrent un total de 12 000 hectares et 450 zones d'activités. À Oran, on ne compte pas moins de 5 zones industrielles et 18 zones d'activités (source ANIREF, l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière). De nouveaux projets ne cessent d'être acceptés, par exemple,
après *Volkswagen*, *Hyundai* et *Renaul*t, PSA ouvre une usine en 2018 dans la périphérie d'Oran avec trois partenaires algériens, l'objectif est de produire 75 000 véhicules en 2023. L'année 2018 se montre d'ailleurs riche en bonnes nouvelles, *Suzuki* et *Kia* ouvrent aussi des usines de fabrication de voitures, et *Foton*, une usine de montage de camions. Le secteur automobile est maintenant une priorité en Algérie, pays soucieux de varier son économie depuis la chute du prix du pétrole.
Le secteur tertiaire est en plein essor à Oran et est exploité par les acteurs du privé. La radieuse est également un lieu à forte fréquentation touristique, l'agglomération d'Oran compte 15 zones d'expansion touristique !

2) Travailler à Oran

Pour travailler à Oran, vous devez impérativement avoir un visa. Il peut s'agir d'un visa affaires, d'un visa de travail ou d'un visa de travail temporaire. Pour plus d'informations sur le sujet, consultez notre article « Visas pour l'Algérie ».
Une entreprise algérienne peut vous proposer un poste important, mais vous devez être un expert dans votre domaine ou avoir un excellent

diplôme. Il est primordial de savoir que pour travailler à Oran en étant ressortissant d'un autre pays, vous devez au moins avoir un diplôme ou un niveau de technicien, la règlementation de l'Algérie interdisant aux entreprises d'engager un étranger s'il n'est pas au moins technicien.

En Algérie, le salaire minimum est en 2018 de 18 000 dinars (environ 140 euros au taux de change actuel) par mois. Pour ce SNMG (Salaire national minimum garanti), vous allez travailler 40 heures par semaine, les heures supplémentaires sont rares. Le salaire moyen à Oran est de 210 euros mensuels. Comme vous êtes un spécialiste, le vôtre sera plus intéressant.

Les employés ont deux jours et demi de congé par mois, cela représente un total de trente jours pour l'année. L'Algérie est un pays musulman, le jour de repos n'est donc pas le dimanche, mais le vendredi, certaines entreprises ferment aussi le jeudi, vous pouvez ainsi profiter de deux jours de repos bien mérités et profiter de la beauté de la ville et des nombreuses activités disponibles !

Un contrat à durée déterminée (CDD) ne doit pas dépasser 36 mois consécutifs. Avec un contrat à durée indéterminée (CDI), la période d'essai va généralement de trois à six mois, mais elle peut être prolongée jusqu'à douze mois pour les postes à hautes responsabilités.

Il n'existe pas d'indemnité chômage en Algérie. En cas de licenciement, une indemnisation forfaitaire vous est versée au moment de votre départ. Son montant est calculé sur la base d'un mois de salaire d'indemnité par année travaillée au sein de l'entreprise.

3) Trouver un emploi à Oran

Oran abrite de nombreuses entreprises importantes. Si la plupart n'ont pas leur siège social dans cette ville, l'offre est tout de même présente. De la zone portuaire aux zones industrielles en passant par les sociétés étrangères et locales, les offres d'emploi sont nombreuses et il est conseillé de se constituer un réseau professionnel solide afin de mieux cibler les possibilités.

Pour constituer votre réseau professionnel, vous devez être sur le terrain, au centre des communautés algérienne et expatriée, mais aussi sur internet. En effet, il existe des réseaux sociaux professionnels sur lesquels il est possible de s'inscrire et de mettre en ligne sa présentation ainsi que son CV. Sachez que l'Algérie a besoin de spécialistes dans de nombreux domaines, vous pouvez de cette façon travailler en formant les habitants grâce à votre expertise, leur faire profiter de votre savoir-faire les aidera et vous ferez prospérer votre terre d'accueil, ce qui sera tout à votre honneur.

La Chambre de commerce et d'industrie d'Oran peut vous aider à trouver un emploi, c'est une alliée importante pour les expatriés qui veulent avoir une activité professionnelle en Algérie. En plus de proposer des formations, la Chambre de commerce et d'industrie d'Oran a un impressionnant annuaire d'entreprises susceptibles de vous intéresser. Pour s'implanter à Oran, les entreprises étrangères doivent avoir au moins un(e) associé(e) algérien(e). Les sociétés importantes recrutent de la main-d'œuvre sur place, mais elles ont besoin de personnes ayant un savoir-faire solide et une formation haut de gamme ou une expérience

indiscutable pour certains postes clés. Vous pouvez anticiper et contacter les personnes chargées du recrutement avant votre départ et leur montrer que vous êtes la pièce indispensable dans leur société en mettant le plus possible de cartes dans votre jeu, diplômes, excellent CV, lettres de références, rapports de stages, présentation...

Il existe de nombreux sites internet publiant des petites annonces d'offres d'emploi que vous pouvez consulter bien avant de partir depuis chez vous. Il est souhaitable de visiter les sites souvent et de répondre à toutes celles qui vous intéressent le plus rapidement possible. Ne laissez pas le secteur du tourisme de côté, un bon Chef, sommelier, serveur, maitre d'hôtel, réceptionniste trilingue... ont de bonnes probabilités de trouver un emploi.

Si vous ne parlez pas arabe, rassurez-vous, de nombreuses personnes maitrisent la langue française, même s'il ne s'agit pas de l'une des deux langues officielles de l'Algérie. Faire traduire votre CV en arabe peut être un atout dans votre recherche, et commencer à apprendre à le parler ne peut en rien vous nuire...

4) Se loger à Oran

Oran est la seconde plus grande ville de l'Algérie et l'une des plus importantes du Maghreb. C'est une destination que choisissent de nombreux expatriés s'installant en Algérie, le marché de l'immobilier est actif et il est facile de se loger à Oran.
Lorsque vous louez un logement à Oran, comme ailleurs en Algérie, il est commun de ne pas faire appel aux services d'un notaire. Les

propriétaires préfèrent cela, car dans ce cas, ils n'ont pas à payer d'IRG (Impôt sur le revenu global), ils doivent quand même procéder à l'enregistrement du bail. Si le contrat de location n'est pas validé par un notaire, vous devez savoir qu'il n'a aucune valeur juridique, en cas de litige, vous n'aurez alors aucun recours légal.
Le contrat de location doit impérativement avoir une durée prédéterminée. C'est à vous et au propriétaire d'en déterminer conjointement la limite. Au moment de la signature du bail, vous devez avoir deux témoins, si vous ne connaissez personne, le propriétaire les sélectionnera.

Il est courant de louer directement au propriétaire, mais si vous le désirez, vous pouvez faire appel aux services d'une agence immobilière. Cependant, si vous ne vous adressez pas à une agence, vous n'avez aucune commission à payer, si le propriétaire a mis son bien en agence, il est le seul à devoir payer les frais lorsque cela est nécessaire.

Soyez vigilant avec l'état des lieux. Annexé au contrat, il doit être particulièrement détaillé si vous ne voulez pas avoir de mauvaise surprise... Une fois que vous avez signé, vous avez accepté ce qui est écrit dessus, mais aussi ce qui n'est pas mentionné... Prenez donc le temps d'examiner le logement dans les moindres détails et de noter toutes les imperfections que vous voyez : rayures, déchirures, prises non fonctionnelles, câbles en mauvais état... Si vous ne notez pas tout, le propriétaire est en mesure de vous demander lors de votre départ de payer des réparations pour des dommages dont vous n'êtes aucunement responsable.

Lorsque vous allez signer le bail, vous devrez fournir les documents suivants :

- une photocopie de votre passeport en cours de validité ;
- l'original de votre acte de naissance ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du permis de conduire de chaque témoin.

Le propriétaire doit présenter les documents suivants :

- une photocopie de l'acte de propriété ou du certificat de conformité ;
- une photocopie de sa carte nationale d'identité ou de son permis de conduire ;
- un acte de naissance original ;
- une photocopie du contrat d'assurance pour les catastrophes naturelles ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du permis de conduire de chaque témoin (si vous n'en avez pas).

Si vous désirez habiter à Oran pour vos études et que vous avez un budget serré, vous pouvez louer un logement avec d'autres étudiants en colocation. En plus de réduire les dépenses, vous vous ferez de nouveaux amis(es) !

Il est interdit de sous-louer votre logement, même quand vous n'y habitez pas, sauf si vous y êtes autorisé clairement par le propriétaire par courrier signé ou si cela est mentionné sur le contrat de location.

À Oran, les logements sont particulièrement spacieux du fait de l'accroissement important de la population ayant conduit à des constructions plus grandes pouvant accueillir des familles nombreuses.

Oran se divise en 12 arrondissements : El-Hamri (1er), Hai Imam El-Houari, Es-Saada, Al-Maqarri, El-Hamri (5e), El-Badr, El-Seddikia, El-Menzeh, El-Emir, El-Othmania, Bouamama et Muhieddine. Certains d'entre eux confirment la richesse historique de l'Algérie.

Es-Senia est une ville limitrophe d'Oran. Estudiantine, elle accueille plusieurs établissements universitaires ainsi que des centres de recherche, un aéroport international et des zones industrielles.

À huit kilomètres du centre-ville, on trouve la commune de Bir el-Djir, banlieue immédiate à l'est d'Oran. Elle abrite plus de 120 000 habitants et est un pôle majeur de l'agglomération. En effet, elle accueille de nombreux sièges d'entreprises ainsi que des institutions de haute importante, établissements d'enseignement supérieur, et la Cour de Justice.

Lorsque vous louez un bien immobilier à Oran, vous ne devez y apporter aucune modification majeure et vous êtes tenu de rendre l'endroit dans le même état qu'il était au moment de la signature du bail. Durant la durée de la location, vous êtes responsable de toutes les petites réparations et de l'entretien (dégâts d'usure, sols, appareils sanitaires...).
Une assurance tous risques n'étant pas imposée en Algérie, il est rare qu'elle soit mentionnée sur le bail, mais ne pas en avoir une présente un risque pour vous.

Vous devez payer le loyer comme prévu dans les termes du contrat et êtes responsable des charges locatives, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, factures d'électricité, d'eau et de gaz. Certaines taxes sont incluses dans les factures d'électricité et d'eau.

Le propriétaire a l'obligation de livrer le logement en bon état, de payer la taxe foncière, d'assurer le bien contre les catastrophes naturelles et de se charger des réparations importantes (étanchéité, entretien des conduites d'écoulement des eaux, entretien des appareils sanitaires et de chauffage, etc.).

Oran est une grande ville qui attire beaucoup de monde pour les possibilités d'emploi, ses universités et tous les avantages qu'elle offre à ses habitants. Les prix des locations y sont plus élevés que dans le reste de l'Algérie et sont comparables à ceux de la capitale, Alger. Vous pouvez aussi bien trouver des logements vides que meublés.

Sachez que vous allez très certainement devoir payer un an de loyer d'avance, c'est ce que demandent tous les propriétaires ou presque en Algérie. À cela, vous ajoutez un mois de caution (qui sera remboursée lors de votre départ, sauf si des dégâts sont à réparer).

Même s'il est possible de trouver des appartements aux alentours de 50 000 dinars (environ 360 euros au taux de change actuel) mensuels, vous devez compter le double ou plus pour habiter dans un quartier agréable. Les prix varient en fonction du logement et de la zone, proximité des écoles, des commerces, des médecins, des transports publics...

Recherchez sur internet ! De nombreux sites publient des petites annonces de location de maisons ou d'appartements. Vous aurez ainsi une bonne vision du marché et des prix en fonction des quartiers. Il vous suffit d'écrire « appartement à louer à Oran » ou « maison à louer à Oran » dans la barre de recherche de votre navigateur. Ne confirmez pas une location sur internet, sauf pour un très court séjour, car vous devez être sur place pour effectuer l'état des lieux.

Si vous n'avez aucun contact à Oran, une agence immobilière peut se révéler utile, vous devez alors payer des frais d'agence qui s'élèvent à un mois de loyer par année de location sur le bail. Si le contrat a une durée de dix ans, vous payez dix mois de commission...

À Oran, comme dans le reste du pays, le bouche-à-oreille fonctionne de manière surprenante ! Si vous avez des amis(es) ou des relations de travail sur place, prenez contact avec vos connaissances sans tarder et faites-leur part de votre recherche.

La plupart des habitants d'Oran, qu'ils soient expatriés ou natifs, se fient au *Quotidien d'Oran*, un journal local très prisé pour les informations qu'il véhicule, mais aussi pour ses petites annonces immobilières.

Source :sites internet